

Lachute, le 13 mars 2014

Att : Madame Louise Pelletier,
Greffé, Régie de l'énergie

Sujet : Document à déposer aux dossiers R-3863-2013 (observations) et R-3854-2013 phase 2 (observations)

D'abord, je tiens à vous remercier d'avoir pris la décision de prendre en compte les effets que ce nouveau réseau peuvent avoir sur les citoyens et citoyennes du Québec. La protection du public est une responsabilité de tous et chacun. Je trouve troublant dans ce dossier que malgré le fait que des déploiements semblables ont vus tellement de résistance dans d'autres provinces et États, la décision d'installer ce réseau s'est prise sans aucune consultation publique.

Ma première mauvaise expérience avec Cap Gemini / Hydro Québec était lors la réception de la première lettre annonçant l'installation des compteurs. Cette lettre, datée du 27 août, me donnait 30 jours pour réagir – par contre, j'ai seulement reçu la lettre le 10 septembre. Il y a eu deux semaines entre l'impression de la lettre et sa réception. Ceci me laissait donc seulement 2 semaines pour réagir – et non 30 jours. Ma MRC, celle d'Argenteuil, est très clairement en dehors de la phase 1 du déploiement et deux semaines n'était pas assez de temps pour pouvoir signaler ou arrêter l'installation dans ma région.

Mon refus du compteur intelligent s'est fait par écrit dans les deux semaines qui m'ont été accordées. Malgré mes lettres de refus, un employé de Cap Gemini s'est présenté chez moi pour faire l'installation du compteur. Heureusement j'étais à la maison lors de sa visite et celui-ci m'a simplement dit qu'il y aurait des frais pour mon refus (je n'ai pas vécu d'abus de la part de cet employé). Quand on m'a informé que les installateurs continuaient l'installation malgré les lettres de refus, j'ai cadenassé mon compteur électromécanique.

Le déploiement s'est fait très rapidement où je travaille- le centre-ville de Lachute. Je me trouve au bureau entourée de compteurs intelligents. Le plus gros symptôme, que je dois endurer 5 jours/semaine lorsque je suis au travail, est une anxiété intense dans mon estomac. C'est un peu comme si on était dans un accident d'auto et la seconde qu'on réalise qu'on va se faire frapper, un gros stress s'installe rapidement au ventre. De plus, depuis l'installation du réseau à Lachute, j'ai des maux de tête (pour la première fois dans ma vie), de l'acouphène, des moments de déséquilibre et des grandes difficultés à me concentrer.

Je suis maman monoparentale et je n'ai aucun choix que de travailler à tous les jours. Je m'expose à ces symptômes quotidiennement pour faire vivre ma famille.

Je me sens tellement soulagée quand j'arrive à la maison. Mon domicile est éloigné de ceux de mes voisins. Chez nous, je n'ai JAMAIS eu de micro-onde et le Wi-Fi de mes voisins ne se rend pas. Mon Wi-Fi est branché sur un interrupteur qui me permet de l'allumer seulement quand il est en utilisation. Ma maison, c'est mon seul lieu de paix. C'est la seule place où je ne me sens pas en anxiété constante. Le seul endroit où moi et mes enfants (qui sont à la garderie et à l'école du centre-ville de Lachute) pouvons nous reposer de cette exposition aux ondes causées par le réseau des compteurs « intelligents ».

Mon compteur électromécanique, je tiens à le garder. Selon la dernière lettre que j'ai reçue d'Hydro Québec, que je considère très menaçante, il est illégal de cadenasser mon compteur. De plus, malgré mes lettres et mon refus devant l'installateur, Cap Gemini m'a téléphoné en fin-février (ils m'ont laissé deux messages téléphoniques) pour me dire **qu'ils sont passés faire l'installation** mais qu'ils n'ont pas eu accès à mon compteur. Ces appels de Cap Gemini et les lettres menaçantes d'Hydro Québec sont du harcèlement pur et simple.

Aucune loi ne m'oblige à donner le droit d'installer un appareil potentiellement nocif sur ma demeure et je considère les compteurs de nouvelle génération – qu'ils soient communicants ou non – nocifs pour moi et mes jeunes enfants. Je le sais très bien puisque depuis l'arrivée du réseau à mon travail, j'en vis les symptômes quotidiennement.

Merci de votre attention et j'attends avec impatience de voir que les droits des citoyens sont plus importants que les profits d'Hydro Québec - cette société dite « d'État ».

Respectueusement,

Karen Dixon,
Lachute, Qc